

## Liste des délibérations

N°	Objet de la délibération et sens du vote
2023D61	Composition des commissions municipales : Modification <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D62	Demande de dérogation au repos dominical du salon STELL'HAIR: Avis <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D63	Autorisation donnée au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 <i>Approuvée à la majorité</i> 5 ABSTENTIONS
2023D64	Admission en non-valeur de sommes supérieures à 100 euros <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D65	Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) : Approbation <i>Approuvée à la majorité</i> 5 ABSTENTIONS
2023D66	Avenants au marché 2022MP01 – Réhabilitation et extension de l'école des Cailleboudes <i>Approuvée à la majorité</i> 5 CONTRE
2023D67	Convention de Territoire Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales : Approbation <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D68	Règlement intérieur et grille tarifaire du S.P.O.T. : Modification <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D69	Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : Approbation <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D70	Tableau des effectifs : Modification <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D71	Appel à la refonte des mécanismes de financement des Départements : Motion <i>Approuvée à l'unanimité</i>

**DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 2023DM36 - Occupation du cabinet médical : Bail professionnel
- 2023DM37 - Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Followin
- 2023DM39 - Médiation de voisinage auprès des Urbisylvains
- 2023DM40 - Contrats de maintenance préventive pour 6 défibrillateurs
- 2023DM41 - Contrat de mise à disposition d'outils budgétaires auprès de la société LOCALNOVA
- 2023DM42 - Contrat de mise à disposition d'outils budgétaires auprès de la société LOCALNOVA
- 2023DM43 - Contrat de mise à disposition d'outils budgétaires auprès de la société TAELYS

Droit de préemption urbain: Renoncement

Le Maire,

Jean-Pierre MEUR

